



Le Syndicat mixte Eure- Blaise-Vesgre

Né en 2025 de la fusion de 2 syndicats de rivière (SBV4R et SIRE 2), le SEBV est amené à porter des projets visant à :

- restaurer la morphologie des rivières (restauration des berges...) ;
- restaurer la continuité écologique (aménagement des ouvrages hydrauliques...) ;
- réhabiliter des zones humides ;
- créer des zones d'expansion des crues, supprimer des merlons et régulariser les systèmes d'endiguement.

Le SEBV apporte également des conseils aux élus et riverains de la rivière concernant l'aménagement et la gestion de la rivière.

Le syndicat n'a pas un pouvoir d'obligation mais un rôle de proposition, de prévention et d'information.
Aucune action ne peut être menée chez un riverain sans son accord préalable.

Nos agents vont parcourir le bassin versant de la Vesgre

Afin de réaliser l'étude de gestion des inondations du bassin versant de la Vesgre, le SEBV fait réaliser des mesures topographiques, des photographies dans les parcelles riveraines de la Vesgre et ses affluents par le **cabinet géomètre GE-INFRA et le bureau d'étude SETEC-Hydratec.**

Pour ce faire, les agents du syndicat et du bureau d'études vont parcourir l'ensemble des parcelles pré-identifiées aux abords de la Vesgre ou de ces affluents à pied. Les parcelles concernées étant majoritairement privées, la quantité de propriétaires riverains concernés ne permet pas une prise de contact individuelle. L'ensemble des communes concernées adhérentes au SEBV (Adainville, Bourdonné, Condé-sur-Vesgre, Gambais, Gambaiseuil, Houdan, Maulette, Saint-Léger-en-Yvelines) participent au comité de Pilotage de l'étude et seront tenus régulièrement informés des avancées de la mission.

Le diagnostic se déroulera du 01/06/2026 au 31/08/2026.

Le Syndicat et votre Mairie vous remercient pour votre collaboration et restent à votre entière disposition pour toute demande de renseignements : **SEBV** | Tél. 02 37 82 38 70 | secretariat@sebv28.fr | www.sebv28.fr